



Garantie des filtres et des produits d'échappement



G A R A N T I E

Donaldson®

Donaldson Company, Inc. garantit ses produits contre une défaillance provoquée par des défauts dans les matériaux et l'exécution pendant la période spécifiée sous Termes et Conditions pour chacune des pièces. L'obligation de la compagnie Donaldson sous cette garantie ne couvre que le remplacement de la pièce défaillante, y compris les frais de transport. Si la défaillance du produit Donaldson est la cause directe et unique de dommages sur l'équipement sur lequel le produit a été installé de manière appropriée, la compagnie Donaldson remboursera un montant raisonnable des coûts occasionnés pour remettre l'équipement dans l'état où il était immédiatement avant la défaillance. Cette garantie ne couvre pas une défaillance due à une application inappropriée, une mauvaise utilisation, un abus, une négligence, la rouille perforante et la corrosion (silencieux), des pratiques de service inappropriées ou une modification non approuvée par Donaldson. Les garanties des fabricants de moteurs et d'équipements continue à s'appliquer quand des produits Donaldson sont utilisés.

La compagnie Donaldson doit être avisée de toutes les réclamations couvertes par cette garantie dans l'année qui suit la date de la défaillance. La compagnie Donaldson se réserve le droit, à sa discrétion, d'effectuer une visite des lieux où la défaillance a été trouvée ou de demander que toutes les pièces (pièces Donaldson et autres pièces pertinentes) soient expédiées, port payé, à son bureau chef aux soins du laboratoire des produits à moins d'indications contraires.

Termes et Conditions

La couverture de la garantie commence à la date et au kilométrage où la pièce a été achetée par l'utilisateur et expire dès que l'une des deux limites suivantes a été atteinte, soit le nombre d'années ou le nombre de kilomètres spécifiés.

La durée de la garantie pour les produits de remplacement fournis en vertu des présentes est la suivante: période de garantie restante sur le produit qui a été remplacé.

Étendue de la garantie par type de produit

La garantie des produits de filtration

La garantie commence dès la livraison, sous réserve de ce qui suit:

- 1 - Jusqu'au premier nettoyage ou entretien, de quelque manière que ce soit
- 2 - Dès la date d'entrée en service

Le type de produit	La durée de la garantie
Enceintes de purificateur d'air et accessoires	1 an
Ensembles de filtres de liquides et accessoires	1 an
Éléments de filtre à air et de filtre de liquides	(1)
Séparateur d'air et d'huile	6 mois ou 1 000 heures (2)

In cas de tout écart entre la présente traduction et le document original anglais, la version originale anglaise aura préséance sur la traduction.

In case of any discrepancies between this translation and its original in English, the original version in English prevails over the translation.

La garantie des produits d'échappement

La garantie commence le date de livraison.

Le type de produit	La durée de la garantie
Pots d'échappement diesel, installation verticale	4 ans ou 800 000 km (500 000 milles)
Pots d'échappement diesel, installation horizontale	3 ans ou 800 000 km (500 000 milles)
Silent Partner™, silencieux d'échappement acier inoxydable	8 ans ou 1 600 000 km (1 000 000 milles)
Silent Partner™, silencieux d'échappement acier aluminé	4 ans ou 800 000 km (500 000 milles)
Pots d'échappement essence	1 an
Accessoires d'échappement	1 an
Parties chromées (décollement ou cloques seulement)	1 an ou 160 000 km (100 000 milles)
Tuyau flexible	90 jours



Donaldson

Donaldson Company, Inc.
Minneapolis, MN
55440-1299

© 2000-2001
Imprimé aux États-Unis
Employeur donnant des chances égales à tous
Donaldson Company, Inc. se réserve le droit de
changer ou de ne plus offrir des modèles ou des
spécifications en tout temps et sans préavis.

États-Unis et au Canada
Distributeurs
Tél.: 888-436-5376
www.donaldson-filters.com

Revendeurs
Tél.: 888-888-3835

Belgique
Tél.: 32-16-38-3811

Amérique latine
et Antilles
Tél.: (952) 887-3149

Singapour
Tél.: 65-546-4400